

Communiqué SIX Swiss Exchange n° 04/2015

Sujet	Connexion directe via le nouveau point d'accès à Londres
Catégorie	Plateforme de négoce SWXess
Autorisé	Christoph Landis, Head Operations René Wild, Head Technical Product Support
Pages	2
Date	25.02.2015

Information 

Contenu de ce communiqué:

- Lancement d'un point d'accès basé à Londres le **2 mars 2015**
- 2 mois d'exonération des taxes pour le point d'accès de Londres
- Modification de la Directive 7 : Taxes et frais

SIX Swiss Exchange a le plaisir d'annoncer le lancement du point d'accès basé à Londres le **2 mars 2015**. Le point d'accès de Londres permettra aux participants d'optimiser leur connexion à tous les services «SWXess» via l'infrastructure SCAP de SIX Swiss Exchange. Avec deux points de présence, il offrira une connexion fiable et résiliente ainsi que l'opportunité de réduire les frais de connexion actuels.

Vous trouverez de plus amples informations sur la nouvelle offre de service «London Access Point» dans le [message MSC 04/2015](#) ainsi que dans le «[factsheet SCAP](#)» et le «[Connectivity Guide](#)» disponibles dans la [Member Section](#) de SIX Swiss Exchange.

Les modifications suivantes ont été apportées à la Directive 7: Taxes et frais dans la perspective du lancement de l'Access Point de Londres de SIX Swiss Exchange.

La directive entrera en vigueur le 2 mars 2015. Vous pouvez dès à présent consulter les versions actualisées de la directive sous le lien suivant:

http://www.six-swiss-exchange.com/participants/regulation/directives_fr.html

Directive	Référence	Type de modification
Directive 7: Taxes et frais	Annexe K: Taxe de connexion – Chiffre 1	modification
	Annexe K: Taxe de connexion – Chiffre 2	modification
	Annexe K: Taxe de connexion – Chiffre 3	modification
	Annexe K: Taxe de connexion – Chiffre 4	nouveau
	Annexe K: Taxe de connexion – Chiffre 6.2	modification
	Annexe K: Taxe de connexion – Chiffre 8	modification

Le lien suivant vous fournira une liste des révisions apportées aux directives de SIX Swiss Exchange, avec des informations sur les modifications de fond, les chiffres concernés et les dates d'entrée en vigueur: http://www.six-swiss-exchange.com/participants/regulation/revisions/rule_book_fr.html.

Veuillez noter que SIX Swiss Exchange offre 2 mois d'exonération des taxes pour le nouveau service de point d'accès basé à Londres. Les 2 mois d'exonération des taxes sont proposés aux conditions suivantes uniquement:

- l'exonération des taxes est valable uniquement pour les demandes par e-mail ou assorties d'une preuve valable d'envoi postal (cachet de la poste) reçues par SIX Swiss Exchange dans un délai de 6 mois après le lancement du service de point d'accès (entre le 2 mars et le 1^{er} septembre 2015). Les demandes reçues après expiration de ce délai ne pourront pas bénéficier de l'exonération des taxes.
- L'exonération des taxes est uniquement proposée aux participants actuels bénéficiant d'une connexion SCAP.

Les participants intéressés par l'utilisation du nouveau point d'accès basé à Londres sont invités à remplir et renvoyer le «[Connectivity Form](#)» à leur Support Center local.

SIX Swiss Exchange a la conviction d'offrir à ses clients une réelle valeur ajoutée grâce à l'introduction de l'Access Point de Londres.

Pour de plus amples informations, le Local Support Center est à votre entière disposition:

Genève	+41 58 399 5642	lsg@six-group.com
Londres	+44 20 7864 4364	lsi@six-group.com
Zürich	+41 58 399 2400	lsz@six-group.com